

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 11 AVRIL 2023 À 19 h, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Martin Tourigny, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023;
3. Adoption des comptes à payer au 31 mars 2023;
4. Avis de motion et dépôt du Règlement n° 2023-348 amendant le Règlement de zonage n° 216 de la Municipalité de Saint-Samuel;
5. Adoption du 1^{er} projet de Règlement n° 2023-348 amendant le Règlement de zonage n° 216 de la Municipalité de Saint-Samuel et fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation;
6. Acceptation de l'offre de service technique de réfection de la route Rivard;
7. Acceptation de l'offre de service technique de réfection de la rue Proulx;
8. Acceptation de l'offre de service de fauchage des fossés 2023;
9. Acceptation du calendrier des activités de loisirs et de culture, phase 1;
10. Gestion des ressources humaines et relation du travail — Service en ressources humaines et relation de travail de la Fédération québécoise des municipalités et services juridiques FQM;
11. Modification au plan d'action MADA — ajout de l'action création d'un comité d'accueil;
12. Proclamation de l'action bénévole 2023;
13. Demande de sensibilisation auprès d'Hydro-Québec pour pannes récurrentes d'électricité;
14. Rapport des comités AD HOC;
15. Période de questions;
16. Varia;
17. Levée de l'assemblée.

2023-04-237

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-238

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-239

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2023

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mars 2023 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 15406,66 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de mars 2023 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 15406,66 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2023

Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 2023-348 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 216 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL

Monsieur Sylvain Bergeron, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'autoriser l'usage « maison mobile » dans la zone agricole « A2 ».

Monsieur Sylvain Bergeron dépose également le Règlement n° 2023-348 amendant le Règlement de zonage n° 216 de la Municipalité de Saint-Samuel.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2023-04-240

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-348 AMANDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 216 ET FIXANT LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION;

Sur proposition de madame Marie-France Plante, appuyé par madame Suzanne Tremblay, il est résolu d'adopter le projet modifiant le règlement de zonage n° 216.

Le présent projet de règlement n° 2023-348 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'autoriser l'usage « Maison mobile » dans la zone agricole « A2 ».

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Une **assemblée publique de consultation** sera tenue le 9 mai 2023, à 19 h, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-241

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE TECHNIQUE RÉFECTION DE LA ROUTE RIVARD

CONSIDÉRANT QUE la programmation de la TECQ version 2 a été approuvée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfections de la route Rivard font partie de la programmation de la TECQ version 2 approuvée;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service de Géocivil a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service comprend les services suivants :

- Les plans et devis préliminaires incluant l'arpentage et l'estimation classe C;
- Les plans et devis techniques pour soumission incluant l'estimation classe B;
- Documents d'appel d'offres;
- Surveillance de bureau.

CONSIDÉRANT QUE le budget d'honoraires pour le mandat est de 15550 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu d'accepter l'offre de service technique pour la réfection de la route Rivard de la firme Géocivil.ca pour un montant de 15500 \$ et les taxes applicables sont en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-242

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE TECHNIQUE RÉFECTION DE LA RUE PROULX

CONSIDÉRANT QUE la programmation de la TECQ version 2 a été approuvée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfections de la rue Proulx font partie de la programmation de la TECQ version 2 approuvée;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service de géocivil.ca a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service comprend les services suivants :

- Les plans et devis préliminaires incluant l'arpentage et l'estimation classe C;
- Les plans et devis techniques pour soumission incluant l'estimation classe B;
- Documents d'appel d'offres;
- Surveillance de bureau.

CONSIDÉRANT QUE le budget d'honoraires pour le mandat est de 18700 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu d'accepter l'offre de service technique pour la réfection de la rue Proulx de la firme Géocivil pour un montant de 18700 \$ et les taxes applicables sont en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-243

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE FAUCHAGE DES FOSSÉS 2023

Il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par madame Marie-France Plante et résolu d'accepter l'offre de service de M.L. Entreprise pour deux passages de tonte en juin et un passage de tonte complète avec bras télescopique pour un montant de 12400 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-244

ACCEPTATION DU CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET DE CULTURE, PHASE 1

CONSIDÉRANT QUE madame Sandra Finlay, responsable des loisirs et de la vie communautaire a présenté un calendrier des activités de loisir et culture 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce calendrier est d'autoriser les activités ainsi que les prévisions des dépenses de ces activités en évitant de faire des résolutions pour chacune des activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Evelyne Lampron d'accepter le dépôt du calendrier à l'annexe A et d'autoriser les activités et les dépenses encourues aux activités.

Il est également résolu d'autoriser madame Sandra Finlay à signer les documents nécessaires aux activités autorisées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-245

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATION DE TRAVAIL — SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATION DE TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET SERVICES JURIDIQUES FQM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu de ce qui suit :

QUE la Municipalité de Saint-Samuel mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-246

MODIFICATION AU PLAN D'ACTION MADA AJOUT DE L'ACTION CRÉATION D'UN COMITÉ D'ACCUEIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel a été choisie pour le projet pilote Agri-intégration;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de créer un projet pour accueillir les nouveaux arrivants dans la Municipalité de Saint-Samuel;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2022-11-151, les membres du conseil ont adopté le plan d'action MADA proposé par le comité MADA;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Gardner, agent de développement des communautés de la MRC d'Arthabaska, d'ajouter l'engagement de création d'un comité d'accueil au plan d'action MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu de modifier le plan d'action MADA pour y inclure l'action de la création d'un comité d'accueil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-247

PROCLAMATION DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2023

ATTENDU QUE l'action bénévole constitue une composante incontournable pour la vitalité de nos communautés;

ATTENDU QUE pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

ATTENDU QUE le bénévolat est un libre don de soi, de son temps, de son énergie et de ses habilités sans attente de rémunération;

ATTENDU QUE l'action bénévole permet à toute personne de s'engager pour améliorer le bien-être de nos milieux;

ATTENDU QUE plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité seraient privés de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

ATTENDU QU'il est de mise de souligner toute l'importance du bénévolat dans notre communauté;

PAR CONSÉQUENT, au nom du conseil municipal et des citoyennes et citoyens de la municipalité de Saint-Samuel, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Marie-France Plante et résolu que la semaine du 16 au 22 avril sera dédiée «Semaine de l'action bénévole» dans notre municipalité en 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-248

DEMANDE DE SENSIBILISATION AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC POUR PANNES RÉCURRENTES D'ÉLECTRICITÉ

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec est le seul fournisseur d'électricité de la Municipalité de Saint-Samuel;

CONSIDÉRANT QUE les pannes de courant sont récurrentes à Saint-Samuel;

CONSIDÉRANT QUE la fréquence des pannes de courant demeure élevée malgré l'élagage des arbres entourant les fils électriques qui a eu lieu à l'été 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Samuel n'est pas desservie par un réseau d'aqueduc, et que les pompes des puits requièrent de l'électricité pour permettre l'accès à l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la récurrence des pannes occasionne des pertes financières non négligeables pour les citoyens de Saint-Samuel;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont formulé de nombreuses insatisfactions auprès de la Municipalité quant à cette problématique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel est soucieuse de la sécurité et du bien-être de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont sensibles des répercussions que vivent leurs citoyens lors des pannes d'électricité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de demander à Hydro-Québec de se pencher sur les causes des pannes électriques subies par la municipalité de Saint-Samuel et de mettre en action des solutions pour améliorer la fiabilité du réseau dans ce secteur.

Il est également résolu de transmettre cette résolution aux municipalités avoisinantes ainsi qu'au député provincial, monsieur Sébastien Schneeberger.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT DES COMITÉS AD HOC

Monsieur Grégoire Bergeron annonce que la Municipalité fera le lancement de son plan d'action MADA lors de la fête nationale le 23 juin prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions a débuté à 19 h 15 et s'est terminée à 19 h 23.

2023-04-249

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron de lever de la séance à 19 h 24. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Martin Tourigny
Maire

Julie Paris
Directrice générale
Greffière-trésorière